



# CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

## AVIS DE CONCOURS – 2021 FILIERE ANIMATION – CATEGORIE B

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE ET MARNE

LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION  
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-  
FRANCE

LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION  
DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE  
(centre organisateur)

Co-organisent

CONCOURS	CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATE DE L'ÉPREUVE ÉCRITE	PÉRIODE D'INSCRIPTION (1)
<b>ANIMATEUR TERRITORIAL</b>  Ouvert pour 607 postes répartis de la manière suivante :  - externe : 213 postes - interne : 258 postes - interne spécial : 45 postes - 3ème concours : 91 postes	<b>EXTERNE SUR TITRE AVEC ÉPREUVES</b>  Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 4 (niveau européen soit ancien niveau IV français) délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 modifié (2) ou pouvant bénéficier d'une dérogation (3).	<b>Epreuve écrite :</b>  Jeudi 16 septembre 2021	<b>Retrait des dossiers d'inscription :</b>  du 16 mars 2021 au 21 avril 2021 inclus  <b>Date limite de dépôt des dossiers d'inscription :</b>  <b>29 avril 2021</b>
	<b>INTERNE SUR ÉPREUVES</b>  a) Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale, intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, justifiant au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du concours (soit au 1 <sup>er</sup> janvier 2021) de quatre au moins de services publics. b) <b>concours spécial</b> : aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles justifiant d'au moins quatre ans de services effectifs dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours (soit au 1 <sup>er</sup> janvier 2021) est organisé  Le concours interne est également ouvert aux candidats justifiant de quatre années de services accomplis auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au 2 <sup>ème</sup> alinéa du 2 <sup>o</sup> de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, dans les conditions fixées par cet alinéa.		
	<b>3EME CONCOURS SUR ÉPREUVES</b>  Ouvert aux candidats justifiant au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du concours, soit le 1 <sup>er</sup> janvier 2021 de l'exercice pendant une durée de 4 ans au moins, d'une ou plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La prise en compte de ces activités ou mandats n'est possible que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, d'agent public, de magistrat ou de militaire (4). La durée du contrat d'apprentissage ou celle du contrat de professionnalisation seront comptabilisées dans la durée des activités professionnelles.		

(1) Le dépôt des dossiers doit être effectué au plus tard 8 jours après la date limite de demandes d'inscription (cachet de la poste ou d'un autre prestataire sur l'enveloppe parvenue au CIG faisant foi (courrier simple) ou de dépôt auprès de la poste ou d'un autre prestataire (courrier recommandé, lettre suivie) ou tampon d'arrivée au CIG à l'adresse du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Ile-de-France – 15 Rue Boileau – BP 855 – 78008 Versailles cedex.

(2) Les demandes d'équivalence sont à effectuer auprès du C.N.F.P.T. – Commission d'équivalence de diplômes et de reconnaissance de l'expérience professionnelle – [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr).

(3) Dérogations : pères et mères ayant élevé au moins 3 enfants et sportifs de haut niveau.

**ATTENTION :** pour le concours d'animateur territorial, session 2021, la décision d'équivalence de diplôme doit être obtenue au plus tard le 13/01/2022.

(4) Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, soient prises en compte pour l'accès à ce concours.

**Précision :** les emplois dont les attributions ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté ou comportant une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique ne peuvent être occupés par les ressortissants européens (cf. articles 2 et 3 du décret n° 2003-673 du 22/07/2003).

Le Président,  
Daniel LEVEL  
Maire de la commune déléguée de Fourqueux

### Les demandes d'inscription sont à effectuer par Internet :

à l'adresse suivante : [www.cigversailles.fr](http://www.cigversailles.fr) rubrique concours / calendriers ou  
au C.I.G. Grande Couronne - Service Concours - 15 Rue Boileau  
78000 VERSAILLES  
aux horaires suivants : 9 h à 12 h et 14 h à 17 h du lundi au vendredi.